



## **RÈGLEMENT DU CONCOURS DE VÉLOS, TROTTINETTES, CHARIOTS ET BROUETTES FLEURIS DU SAMEDI 4 AVRIL 2026**

### **Article 1 : Objet du Concours**

Les participants devront décorer un vélo, une trottinette, un chariot ou une brouette (à l'exclusion de tout véhicule électrique et/ou à moteur) comme ils l'entendent, dans le respect d'une décoration fleurie. Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux de récupération ou recyclés).

Une seule consigne : faire preuve d'originalité !

Attention : pour participer au concours ainsi qu'à la parade, le participant devra pouvoir rouler ou faire rouler son vélo, sa trottinette, son chariot ou sa brouette.

Pour le vélo et la trottinette, le port du casque est obligatoire pendant la durée du concours et peut être aussi décoré.

### **Article 2 : Date du concours**

Le concours est organisé par la commune de Villenauxe la Grande et se déroulera le samedi 4 avril 2026 à partir de 15 h. Le rendez-vous est fixé sur le parvis de la mairie (place Clémenceau).

### **Article 3 : Modalités de participation**

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne villenauxoise ou non.

### **Article 4 : Catégories par tranche d'âge**

Ce concours comporte 3 catégories qui pourront toutefois varier selon le nombre d'inscriptions :

Catégorie 1 : enfants de moins de 6 ans

Catégorie 2 : enfants de 6 à 11 ans

Catégorie 3 : enfants de 11 à 16 ans

Catégorie 4 : enfants de + de 16 ans

Catégorie 5 : Associations

### **Article 5 : Critères de sélection et de notation**

Le jury se réunira à la fin de la parade pour noter puis délibérer afin de déterminer un gagnant dans chaque catégorie. Le participant défilera avec son vélo, sa trottinette, son chariot ou sa brouette. Il passera devant le jury. Chaque membre du jury attribuera une notation selon les critères suivants :

- Aspect général
- Recherche sur le thème
- Créativité
- Originalité des réalisations

### **Article 6 : Organisation du jury**

Chaque participant se présentera à son arrivée auprès de la table d'inscription, il y recevra un numéro qu'il devra conserver et rendre visible jusqu'à la remise des récompenses.

Le jury sera composé de 3 personnes qui seront choisies par les organisateurs.

Le jury désignera les gagnants dans chaque catégorie.

- Entre 15h et 15h 30 : Rendez-vous Place Clémenceau – Parvis de la Mairie pour les inscriptions et remises des numéros
- 15h30 : Départ de la parade des vélos, trottinettes, chariots et brouettes fleuris dans le village suivis par la parade du carnaval.
- 16h15 : Passage devant le jury devant le parvis de la Mairie
- 16h30 : Remise des prix sur le parvis de la mairie

•

### **Article 7 : Parade des vélos, trottinettes, chariots et brouettes fleuris**

La parade des vélos, trottinettes, chariots et brouettes fleuris démarrera sous la conduite d'un responsable de la commune qui ouvrira le défilé. Lors de la parade, le port du casque est obligatoire. Les règles du Code la route s'imposent à chacun des participants pendant toute la durée de la parade.

Les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leur responsable légal qui doit être présent à ses côtés pendant la durée de la parade et du concours.

Le défilé se terminera par un passage devant le jury.

### **Article 8 : Répartition et récompenses**

Les gagnants de chaque catégorie recevront une récompense qui sera remise devant la mairie après le défilé.

### **Article 9 : Modification**

La commune de Villenauxe la Grande se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, reporter ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou de météo très défavorable.

### **Article 10 : Responsabilité**

La commune de Villenauxe la Grande ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

La commune ne pourra non plus être tenue responsable des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix/lot.

### **Article 11 : Autorisation**

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, presse, réseaux sociaux...)

### **Article 12 : Inscription**

Le bulletin d'inscription et le présent règlement (disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site de la commune) doivent être obligatoirement donnés, complétés, lors de l'inscription ou déposés à la mairie.

Nom – Prénom du participant

Signature du participant ou du représentant légal

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**CONCOURS DE VÉLOS, TROTTINETTES, CHARIOTS ET BROUETTES FLEURIS**

**SAMEDI 4 AVRIL 2026**

(à déposer en mairie avec le règlement signé ou à renvoyer par mail à [christine.buttaud@villenauxelagrande.fr](mailto:christine.buttaud@villenauxelagrande.fr))

**NOM et Prénom du participant :**

**Adresse :**

**Code Postal :**                    **Ville :**

**Téléphone**

**Pour les mineurs :**

**Date de Naissance :**                    **Age :**

**NOM et Prénom du responsable légal**

⇒ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du CONCOURS DE VÉLOS, TROTTINETTES, CHARIOTS ET BROUETTES FLEURIS**

⇒ **J'accepte sans réserve les décisions du jury**

**Signature du Participant (pour les mineurs le responsable légal)**

Réservé à l'organisation :

**N°**